

2008/850 - Attribution d'une subvention de 5 000 euros à la FNATH, association des accidentés de la vie - Groupement du Rhône, sise 254 rue de Créqui à Lyon 3e (Direction du Développement Territorial) (BMO du 03/11/2008, p. 2002)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

(Adopté.)